Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-42_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 19 mai 2026

Rapporteur : M. GUYOT

n°42-2026

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°93-2022 du 28 septembre 2022 portant adhésion à la centrale d'achat RESAH dans le cadre d'un groupement d'achat porté par Saint Brieuc Armor Agglomération,
Considérant que le marché arrive à échéance du 30 avril 2026 et que le groupement n'est pas reconduit,
Considérant l'intérêt de la commune à adhérer au groupement pour disposer d'une offre compétitive en matière de téléphonie mobile,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstention			

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat GIP RESAH, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, après l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'adhésion.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions de service d'achat centralisé afférents.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal Ville.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — Le secrétaire de séance

Loïc BARBOT — André GUYOT

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260519-42_2026-DE